

BAREME DES HONORAIREs en TTC à la charge de l'acquéreur ou du vendeur
AGENCE Alain.G.Immo
A compter du 01/07/2023

TRANSACTIONS

MAISONS – APPARTEMENTS – IMMEUBLES

Jusqu'à 100 000 €	6.000 €	Inférieur ou égal à 5 ares	5.000 €
100 001 € à 150 000 €	6 %	Supérieur à 5 ares	1.000 € / l'are
150 001 € à 300 000 €	5 %		
Supérieur à 300 001 €	4 %		

TRANSACTIONS

TERRAINS

TRANSACTIONS LOCAUX COMMERCIAUX ET PARTS DE SOCIETES

Jusqu'à 30 000 €	5.000 €
30 001 € à 50 000 €	15 %
Supérieur à 50 001 €	10 %